

**CONSULTATION**

**Pour l'attribution d'un local professionnel dédié à la création**

**Règlement**

**MAIRIE D'AVIGNON  
Hôtel de Ville  
Place de l'Horloge**

**84045 AVIGNON CEDEX 9**

**OBJET DE LA CONSULTATION :**

-----  
**CENTRE DE LA MANUTENTION  
Cour Maria Casarès – AVIGNON**  
-----

### **Article 1 – CONTEXTE**

En octobre 1986, la Ville d'Avignon inaugure le « Centre artisanal d'art » dans les locaux de l'ex-manutention militaire situés Cour Maria Casarès pour les mettre à disposition de professionnels de métiers d'art.

### **Article 2 – LOCAL DISPONIBLE**

Le local disponible d'une surface de 49 m<sup>2</sup> est situé rez-de-chaussée (plant joint) et, est constitué :

- Une pièce principale de 48 m<sup>2</sup>
- Un sanitaire de 1 m<sup>2</sup>

### **Article 3 – ACTIVITES EXIGEES**

Le locataire devra exercer un métier d'art et d'activité liée visant à porter l'activité créative. La technique peut s'exprimer soit à travers une modalité manuelle, ou encore numérique, caractérisée par sa haute qualification et par une production unique et originale.

Les domaines d'art et de création acceptés sont :

- Les métiers de l'audiovisuelle
- Les métiers de la production graphique et de l'animation
- Les métiers de la production sonore
- Les métiers des arts visuels
- Les métiers du livre et de l'édition
- Les métiers de fabrication traditionnelle
- Les métiers de la création
- Les métiers de la restauration du patrimoine

### **Article 4 – CONDITIONS CONTRACTUELLE DE MISE A DISPOSITION**

La mise à disposition peut être consentie suivant un contrat de type Bail commercial (3, 6, 9 ans).

Toutefois, la ville se réserve la possibilité d'accompagner à l'installation d'un preneur sélectionné avec une convention d'occupation précaire sur une courte durée permettant de faciliter son installation.

L'ensemble des locataires du Centre artisanal de la Manutention sont regroupés en association qui se répartit les charges de fonctionnement (entretien des locaux...) et à laquelle le candidat retenu devra adhérer.

### **Article 5 – DESTINATION DES LIEUX LOUES**

Le locataire pourra exercer dans les lieux les activités désignées dans le bail, à l'exclusion de tout autre.

L'utilisation des locaux comme habitation est strictement interdite.

#### **Article 6 – LOYER**

Le loyer annuel est de 6 000 € HT (six mille euros), soit un loyer mensuel de 500 € HT (CINQ CENT EUROS) payable à terme à échoir.

Ce loyer sera indexé chaque année à la date d'anniversaire sur les indices des loyers commerciaux (ILC).

Pour garantir l'exécution des obligations incombant au locataire, celui-ci devra verser un dépôt de garantie de 500 € (CINQ CENT EUROS) correspondant à un mois de loyer hors charges et hors taxes.

#### **Article 7 – PRESENTATION DE L'ACTIVITE**

La personne intéressée par le lieu et rentrant dans le cadre des activités exigées, présentera un dossier comprenant :

- Description de l'activité (préciser succinctement la nature des équipements)
- Type de clientèle (local, national, international, collectivités locales, publics/privés, etc...)
- Un catalogue ou, à défaut, des références des prestations réalisées en version physique ou numérique
- 2 derniers bilans pour les structures existantes
- Une présentation du modèle économique pour une société à créer (budget prévisionnel)

#### **Article 8 – PIECES A JOINDRE**

- Kbis de moins de 3 mois
- CV des responsables
- Attestation comptable que l'établissement est à jour de ses cotisations fiscales et sociales

#### **Article 9 – ENVOI DES CANDIDATURES**

Les candidatures peuvent être transmises par courrier ou par voie dématérialisée, selon les modalités suivantes :

##### **1. Par voie postale**

Le dossier complet est à adresser à :

**Madame le Maire  
Département Architecture et Patrimoine  
Direction de l'Immobilier  
Place de l'Horloge  
84045 AVIGNON Cedex 9**

**IMPORTANT** - L'enveloppe devra comporter les mentions suivantes :

- Consultation Centre de la Manutention
- Ne pas ouvrir

## **2. Par voie dématérialisée**

Le dossier complet est à adresser à :

[mael.trubuilt@mairie-avignon.com](mailto:mael.trubuilt@mairie-avignon.com) ou [hamida.andoulsi@mairie-avignon.com](mailto:hamida.andoulsi@mairie-avignon.com)

### **ATTENTION :**

Si le dossier a une taille supérieure ou égale à 10 Mo, il conviendra de l'envoyer via une plateforme de partage de fichiers.